AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de NORDHOUSE

Plan local d'urbanisme Révision allégée n°1

Par arrêté municipal du 9 février 2023, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme, qui a pour objet :

- la réduction du périmètre d'un espace boisé classé, en 3 zones ponctuelles, le long de la RD788, côté Nord, en vue de permettre la réalisation d'une piste cyclable.

L'enquête se déroulera sur une durée de 33 jours consécutifs :

du lundi 13 mars 2023 à 9h00 au vendredi 14 avril 2023 à 11h00

Monsieur PERIN, inspecteur divisionnaire de la DGFIP retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet de l'enquête publique, à l'adresse suivante :

https://www.registre-numerique.fr/revision-allegee-n-1-du-plu-de-nordhouse

Le dossier d'enquête publique sera également consultable gratuitement sur support papier et sur un poste informatique à la mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h à 12h00
- Le jeudi de 8h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00
- Le Samedi de 8h à 11h00

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie les :

- Samedi 18 mars 2023 de 8h00 à 11h00
- Jeudi 23 mars 2023 de 16h00 à 19h00
- Mercredi 5 avril 2023 de 8h00 à 12h00
- Vendredi 14 avril 2023 de 8h00 à 11h00

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête à la mairie, sise 1 rue du Maréchal Leclerc – 67150 NORDHOUSE
- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : <u>revision-allegee-n-1-du-plu-de-nordhouse@mail.registre-numerique.fr</u>

 soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <u>https://www.registre-numerique.fr/revision-allegee-n-1-du-plu-de-nordhouse</u>

Le dossier de PLU comporte une évaluation environnementale dans son rapport de présentation. L'avis de l'autorité environnementale sur ladite évaluation est joint au dossier d'enquête publique.

L'autorité responsable du projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme est la commune de Nordhouse représentée par son Maire Jean-Marie ROHMER et dont le siège administratif est situé 1 rue du Maréchal Leclerc à 67150 NORDHOUSE. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.

Au terme de l'enquête, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an après la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site internet de la commune et sur le site de l'enquête publique pendant la même durée.